

Délibération

Réunion du comité syndical du 12 juin 2025 Délibération n°2025-04

Compte de gestion 2024

Nombre de membres du Comité syndical : 53

Nombre de conseillers en exercice : 53

Date de la convocation : 5 juin 2025

Président de séance : David SAMZUN

Secrétaire de séance : Aziliz GOUÉZ

Secrétaires auxiliaires pour assurer la visio-conférence dans les 5 lieux de réunion : Stéphanie ARNAUD, Lise-Armelle BERGONZI, Bertrand GIRARD, Alex GUILLET, Frédéric VASSE

Présents (30) : Marie-Annick BENATRE, Claude AUFORT, Anthony BERTHELOT, Erwan BOUVAIS, Christine CHEVALIER, Mathieu COENT, Christophe COTTA, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Hervé FOURNIER, Jacques GARREAU, Aziliz GOUÉZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Franck HERVY, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT, Jean-François RICARD, André SALAUN, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Aymeric SEASSAU, Jean-Louis THAUVIN, Claire TRAMIER, Francky TRICHET, Bruno VEYRAND

Absents et représentés : sans objet :

Absents et excusés (23) : Bertrand AFFILE, Rodolphe AMAILLAND, Bassem ASSEH, Laure BESLIER Delphine BONAMY, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Laurence GARNIER Céline GIRARD-RAFFIN, Stéphanie GUILLON, Jean-Sébastien GUITTON, Jean-Pierre JOUTARD, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Pascal MARTIN, François OUVRARD, Valérie OPPELT, Céline PAILLARD, Jean-Claude PELLETEUR, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND.

Délibération

Réunion du comité syndical du 12 juin 2025 Délibération n°2025-04

Compte de gestion 2024

Le Vice-Présidente

Expose,

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte de gestion du budget du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire pour l'exercice 2024, adressé par Madame la Trésorière, receveuse des Finances.

Le comptable public a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Il est à noter que les résultats d'exécution sont bien identiques entre le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et le comptable public. Le compte de gestion fait donc apparaître des résultats concordants avec le compte administratif qui sera vu lors de la délibération suivante.

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- Approuve le compte de gestion 2024 dressé par le comptable public, celui-ci n'appelant ni observation ni réserve.
- Autorise Madame la Présidente ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE

.POUR (30) :

Marie-Annick BENATRE, Claude AUFORT, Anthony BERTHELOT, Erwan BOUVAIS, Christine CHEVALIER, Mathieu COENT, Christophe COTTA, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Hervé FOURNIER, Jacques GARREAU, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Franck HERVY, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT, Jean-François RICARD, André SALAUN, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Aymeric SEASSAU, Jean-Louis THAUVIN, Claire TRAMIER, Francky TRICHET, Bruno VEYRAND

CONTRE (0) ABSTENTION (0)

Nantes, le 16 juin 2025

Johanna ROLLAND
Présidente du pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire



Délibération

Réunion du comité syndical du 12 juin 2025 Délibération n°2025-05

Compte administratif 2024

Nombre de membres du Comité syndical : 53

Nombre de conseillers en exercice : 53

Date de la convocation : 5 juin 2025

Président de séance : David SAMZUN

Secrétaire de séance : Aziliz GOUÉZ

Secrétaires auxiliaires pour assurer la visio-conférence dans les 5 lieux de réunion : Stéphanie ARNAUD, Lise-Armelle BERGONZI, Bertrand GIRARD, Alex GUILLET, Frédéric VASSE

Présents (30) : Marie-Annick BENATRE, Claude AUFORT, Anthony BERTHELOT, Erwan BOUVAIS, Christine CHEVALIER, Mathieu COENT, Christophe COTTA, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Hervé FOURNIER, Jacques GARREAU, Aziliz GOUÉZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Franck HERVY, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT, Jean-François RICARD, André SALAUN, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Aymeric SEASSAU, Jean-Louis THAUVIN, Claire TRAMIER, Francky TRICHET, Bruno VEYRAND

Absents et représentés : sans objet :

Absents et excusés (23) : Bertrand AFFILE, Rodolphe AMAILLAND, Bassem ASSEH, Laure BESLIER Delphine BONAMY, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Laurence GARNIER Céline GIRARD-RAFFIN, Stéphanie GUILLON, Jean-Sébastien GUITTON, Jean-Pierre JOUTARD, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Pascal MARTIN, François OUVRARD, Valérie OPPELT, Céline PAILLARD, Jean-Claude PELLETEUR, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND.

Délibération

Réunion du comité syndical du 12 juin 2025

Délibération n°2025-05

Compte administratif 2024

Le Vice-Président

Expose,

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical réuni sous la présidence de Monsieur David Samzun Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 du budget dressé par Madame Johanna Rolland, Présidente, donne acte de la présentation faite du compte administratif résumé dans les tableaux ci-après et détaillé dans les documents comptables ci-annexés.

Résultat de l'exercice 2024 (en euros) :

Section	Dépenses (mandats émis)	Recettes (titres émis)	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	1 170 509,02	1 289 195,81	118 686,79
Investissement	316 718,19	370 163,43	53 445,24

Il s'agit de l'ensemble des mandats et titres de l'exercice 2024, y compris le résultat de fonctionnement de l'année antérieure, affecté en investissement au compte 1068

Résultat cumulé avec le solde de résultat antérieur (en euros)

Section	Résultat de l'exercice	Résultat N-1	résultat cumulé
Fonctionnement	118 698,79	85 759,09	204 625,88
Investissement	53 445,24	225 027,21	278 472,45
			483 098,33

A noter : Conformément à la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, le compte administratif doit inclure des éléments concernant la prise en compte de la transition écologique dans la politique budgétaire de l'établissement. L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au compte administratif, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national. L'analyse de l'impact environnemental des dépenses d'investissement sera réalisée de manière obligatoire au travers des 6 axes suivants (à partir de 2027) :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

A compter de l'exercice 2024, l'obligation porte sur l'axe 1°, conformément à l'état annexé au compte administratif 2024 joint à la présente délibération.

Délibération

Réunion du comité syndical du 12 juin 2025 Délibération n°2025-05

Compte administratif 2024

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- Arrête le résultat cumulé de clôture de l'exercice 2024 comme suit : excédent de fonctionnement de 204 625,88 € et excédent d'investissement de 278 472,45 €
- Autorise Madame la Présidente ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE

.POUR (30) :

Marie-Annick BENATRE, Claude AUFORT, Anthony BERTHELOT, Erwan BOUVAIS, Christine CHEVALIER, Mathieu COENT, Christophe COTTA, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Hervé FOURNIER, Jacques GARREAU, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Franck HERVY, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT, Jean-François RICARD, André SALAUN, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Aymeric SEASSAU, Jean-Louis THAUVIN, Claire TRAMIER, Francky TRICHET, Bruno VEYRAND

CONTRE (0) ABSTENTION (0)

Nantes, le 16 juin 2025

Johanna ROLLAND
Présidente du pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire



Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le 24/06/2025



ID : 044-200035335-20250612-C2025_05-DE

Délibération

Réunion du comité syndical du 12 juin 2025

Délibération n°2025-06

Affectation des résultats 2024

Nombre de membres du Comité syndical : 53

Nombre de conseillers en exercice : 53

Date de la convocation : 5 juin 2025

Président de séance : David SAMZUN

Secrétaire de séance : Aziliz GOUEZ

Secrétaires auxiliaires pour assurer la visio-conférence dans les 5 lieux de réunion : Stéphanie ARNAUD, Lise-Armelle BERGONZI, Bertrand GIRARD, Alex GUILLET, Frédéric VASSE

Présents (30) : Marie-Annick BENATRE, Claude AUFORT, Anthony BERTHELOT, Erwan BOUVAIS, Christine CHEVALIER, Mathieu COENT, Christophe COTTA, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Hervé FOURNIER, Jacques GARREAU, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Franck HERVY, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT, Jean-François RICARD, André SALAUN, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Aymeric SEASSAU, Jean-Louis THAUVIN, Claire TRAMIER, Francky TRICHET, Bruno VEYRAND

Absents et représentés : sans objet :

Absents et excusés (23) : Bertrand AFFILE, Rodolphe AMAILLAND, Bassem ASSEH, Laure BESLIER Delphine BONAMY, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Laurence GARNIER Céline GIRARD-RAFFIN, Stéphanie GUILLON, Jean-Sébastien GUITTON, Jean-Pierre JOUTARD, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Pascal MARTIN, François OUVRARD, Valérie OPPELT, Céline PAILLARD, Jean-Claude PELLETEUR, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND.

Délibération

Réunion du comité syndical du 12 juin 2025

Délibération n°2025-06

Affectation des résultats 2024

Le Vice-Président

Expose,

Vous venez d'arrêter les comptes pour l'exercice 2024 du budget en votant le compte administratif.

Il appartient maintenant au comité syndical de procéder à l'affectation des résultats. En M57, seule l'affectation du résultat de fonctionnement fait l'objet d'une écriture budgétaire, après constatation au compte administratif d'un excédent de fonctionnement. Le solde éventuel du résultat de fonctionnement ainsi que le résultat reporté d'investissement sont automatiquement repris.

Au vu des résultats excédentaires constatés dans les deux sections, je vous propose de bien vouloir affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 d'un montant de 204 625,88 € en totalité en section de fonctionnement au compte 002.

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- Approuve l'affectation de la totalité du résultat de fonctionnement 2024 sur l'exercice 2025 en section de fonctionnement au compte 002
- Autorise Madame la Présidente ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE

.POUR (30) :

Marie-Annick BENATRE, Claude AUFORT, Anthony BERTHELOT, Erwan BOUVAIS, Christine CHEVALIER, Mathieu COENT, Christophe COTTA, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Hervé FOURNIER, Jacques GARREAU, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Franck HERVY, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT, Jean-François RICARD, André SALAUN, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Aymeric SEASSAU, Jean-Louis THAUVIN, Claire TRAMIER, Francky TRICHET, Bruno VEYRAND

CONTRE (0) ABSTENTION (0)

Nantes, le 16 juin 2025

Johanna ROLLAND
**Présidente du pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire**



Délibération

Réunion du comité syndical du 12 juin 2025

Délibération n°2025-07

Budget supplémentaire 2025

Nombre de membres du Comité syndical : 53

Nombre de conseillers en exercice : 53

Date de la convocation : 5 juin 2025

Président de séance : David SAMZUN

Secrétaire de séance : Aziliz GOUEZ

Secrétaires auxiliaires pour assurer la visio-conférence dans les 5 lieux de réunion : Stéphanie ARNAUD, Lise-Armelle BERGONZI, Bertrand GIRARD, Alex GUILLET, Frédéric VASSE

Présents (30) : Marie-Annick BENATRE, Claude AUFORT, Anthony BERTHELOT, Erwan BOUVAIS, Christine CHEVALIER, Mathieu COENT, Christophe COTTA, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Hervé FOURNIER, Jacques GARREAU, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Franck HERVY, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT, Jean-François RICARD, André SALAUN, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Aymeric SEASSAU, Jean-Louis THAUVIN, Claire TRAMIER, Francky TRICHET, Bruno VEYRAND

Absents et représentés : sans objet :

Absents et excusés (23) : Bertrand AFFILE, Rodolphe AMAILLAND, Bassem ASSEH, Laure BESLIER Delphine BONAMY, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Laurence GARNIER Céline GIRARD-RAFFIN, Stéphanie GUILLON, Jean-Sébastien GUITTON, Jean-Pierre JOUTARD, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Pascal MARTIN, François OUVRARD, Valérie OPPELT, Céline PAILLARD, Jean-Claude PELLETEUR, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND.

Délibération

Réunion du comité syndical du 12 juin 2025

Délibération n°2025-07

Budget supplémentaire 2025

Le Vice-Président

Expose,

Dans la continuité du budget primitif voté le 27 février dernier, et conformément aux orientations débattues le 19 décembre 2024, il convient de voter le budget supplémentaire qui permet d'intégrer les résultats de l'exercice 2024, à savoir :

- Un excédent de fonctionnement de 204 625,88 € affecté en totalité en section de fonctionnement
- Un excédent d'investissement de 278 472,45 € repris en section d'investissement
- Des restes à réaliser d'un montant global de 109 054,60 € en dépenses d'investissement et 36 192 € en recettes d'investissement

Mais également les diverses subventions obtenues dans le cadre de notre stratégie partenariale (Agence Régionale de Santé, ADEME).

Ces opérations n'ont aucune incidence sur les participations des intercommunalités votées le 27 février dernier.

La section de fonctionnement est alimentée exclusivement par l'excédent reporté de 204 625,88 €. Ce qui permet notamment d'ajuster (à hauteur de 46 k€) les charges de fonctionnement courantes (dont provision sur frais juridiques) et les charges de personnel (de 10 k€) .

La section d'investissement est quant à elle majorée de 289 849,45 € via l'excédent reporté, les opérations d'amortissements et la suppression de la ligne d'emprunt d'équilibre de 59 815 € votée lors du budget primitif. Il est à noter l'inscription de la première part de la subvention de l'Agence Régionale de Santé des Pays de Loire sur l'appel à projet « urbanisme favorable à la santé ».

Ces recettes complémentaires, une fois les restes à réaliser pris en compte tant en dépenses qu'en recettes, permettent d'engager de nouveaux projets, présentés notamment lors du débat du rapport d'orientations budgétaires, toujours au service de notre feuille de route.

Au global (budgets primitif et supplémentaire et toutes sections confondues), nous pouvons citer pour l'année 2025 ces quelques actions, portées par le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire au service de nos intercommunalités et plus généralement de notre territoire :

- ✓ **L'étude « sols et paysages au service de la planification »** (125 k€ TTC) : attribuée à la société SCE à la suite d'un marché public réalisé en 2024, elle mettra à disposition de nouvelles données et connaissances afin de faciliter l'aide à la décision en matière d'aménagement à partir de la qualité des sols démontrée, dans le droit fil de nos travaux du SCoT. 80 000 € de subventions sont attendues sur cette étude dont 32 000 € dès 2025
- ✓ **Un appel à projet pour encourager la mise en œuvre de l'approche « santé globale », fil rouge du SCoT** (120 k€ sur 2 exercices) : avec le financement possible, pour chaque intercommunalité membre, d'études expérimentales pour l'intégration de la notion de santé globale dans l'aménagement. Cet appel à projet va être lancé (délibération suivante), pour un budget dédié de 160 000 € TTC au total dont 85 000 € sur 2025 (et 75 000 € sur 2026) et fera

Délibération

Réunion du comité syndical du 12 juin 2025

Délibération n°2025-07

Budget supplémentaire 2025

l'objet d'un financement de l'ARS des Pays de Loire à hauteur de 25 000 € en 2025 et de 15000 € en 2026.

- ✓ **La construction d'une stratégie cyclable inter-territoriale** avec des crédits inscrits en fonctionnement (ingénierie pour l'élaboration d'une feuille de route, animation, communication) mais aussi en investissement pour permettre le lancement de premiers marchés de travaux éventuels (réalisation de haltes...).
- ✓ **La contribution financière à la mise en place d'une ligne de covoiturage à haut niveau de service au cœur du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire** en soutien aux intercommunalités de Erdre et Gesvres, Estuaire et Sillon, Pays de Blain Communauté et Nantes Métropole. Suite à l'étude de préfiguration menée en 2023, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire participera au lancement de l'expérimentation en prenant en charge une partie des dépenses d'animation et de communication de ce nouveau service de ligne de covoiturage, à hauteur de 25 k€ par an de 2025 à 2027 ;
- ✓ **Les frais liés à l'enquête publique et la mise en pédagogie du SCoT** (à hauteur de 50 k€) : de l'information réglementaire à la nécessaire mise en pédagogie du SCoT auprès d'une diversité de cibles.
- ✓ **La réflexion sur les suites à donner à la Rencontre des estuaires du 16 mai dernier** : modalités de coopération entre territoires et acteurs à la bonne échelle de l'estuaire de la Loire

Ce budget supplémentaire permet enfin de procéder à la régularisation des opérations d'amortissements en inscrivant une enveloppe complémentaire de 10 000 € au budget prévu initialement.

Tableau récapitulatif général (par chapitre) du budget supplémentaire soumis au vote :

Section de fonctionnement

Dépenses en euros		Recettes en euros	
011-Charges à caractère général	184 625,88	002-Excédent reporté	204 625,88
012-Charges de personnel	10 000		
68-Amortissements	10 000		
Total	204 625,88	Total	204 625,88

Section d'investissement

Dépenses en euros		Recettes en euros	
Restes à réaliser 2024	109 054,60	001-Excédent reporté	278 472,45
20-Etudes	95 794,85	Restes à réaliser 2024	36 192
204- Subventions	85 000,00	13-Subventions	25 000
		28-Amortissements	10 000
		16-Emprunt	-59 815
Total	289 849,45	Total	289 849,45

Délibération

Réunion du comité syndical du 12 juin 2025

Délibération n°2025-07

Budget supplémentaire 2025

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- Approuve par section et par chapitre le budget supplémentaire 2025 du Pôle métropolitain Nantes Saint Nazaire, tel que présenté ci-dessus et et détaillé dans les documents comptables ci-annexés
- Autorise Madame la Présidente ou son représentant à accomplir toute formalité liée à l'exécution de la présente décision.

A L'UNANIMITE

.POUR (30) :

Marie-Annick BENATRE, Claude AUFORT, Anthony BERTHELOT, Erwan BOUVAIS, Christine CHEVALIER, Mathieu COENT, Christophe COTTA, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Hervé FOURNIER, Jacques GARREAU, Aziliz GOUZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Franck HERVY, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT, Jean-François RICARD, André SALAUN, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Aymeric SEASSAU, Jean-Louis THAUVIN, Claire TRAMIER, Francky TRICHET, Bruno VEYRAND

CONTRE (0) ABSTENTION (0)

Nantes, le 16 juin 2025

Johanna ROLLAND
Présidente du pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire



Délibération

Réunion du comité syndical du 12 juin 2025

Délibération n°2025-08

Lancement de l'appel à projets : Etudes expérimentales d'urbanisme favorable à la santé dans les projets d'urbanisme ou d'aménagement

Nombre de membres du Comité syndical : 53

Nombre de conseillers en exercice : 53

Date de la convocation : 5 juin 2025

Président de séance : David SAMZUN

Secrétaire de séance : Aziliz GOUÉZ

Secrétaires auxiliaires pour assurer la visio-conférence dans les 5 lieux de réunion : Stéphanie ARNAUD, Lise-Armelle BERGONZI, Bertrand GIRARD, Alex GUILLET, Frédéric VASSE

Présents (30) : Marie-Annick BENATRE, Claude AUFORT, Anthony BERTHELOT, Erwan BOUVAIS, Christine CHEVALIER, Mathieu COENT, Christophe COTTA, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Hervé FOURNIER, Jacques GARREAU, Aziliz GOUÉZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Franck HERVY, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT, Jean-François RICARD, André SALAUN, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Aymeric SEASSAU, Jean-Louis THAUVIN, Claire TRAMIER, Francky TRICHET, Bruno VEYRAND

Absents et représentés : sans objet :

Absents et excusés (23) : Bertrand AFFILE, Rodolphe AMAILLAND, Bassem ASSEH, Laure BESLIER Delphine BONAMY, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Laurence GARNIER Céline GIRARD-RAFFIN, Stéphanie GUILLON, Jean-Sébastien GUITTON, Jean-Pierre JOUTARD, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Pascal MARTIN, François OUVRARD, Valérie OPPELT, Céline PAILLARD, Jean-Claude PELLETEUR, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND.

Délibération

Réunion du comité syndical du 12 juin 2025

Délibération n°2025-08

Lancement de l'appel à projets : Etudes expérimentales d'urbanisme favorable à la santé dans les projets d'urbanisme ou d'aménagement

La Présidente

Expose,

Le 27 février dernier, le projet de révision du schéma de cohérence territoriale Nantes Saint-Nazaire a été arrêté à l'unanimité. Il se veut être un SCoT favorable à la santé globale des humains et des milieux en prônant notamment un urbanisme favorable à la santé, visant à :

- Tenir compte des conséquences sur la santé et l'environnement des projets d'urbanisme, en portant une attention particulière aux inégalités de santé, tout en recherchant les co-bénéfices en termes de santé publique et d'environnement ;
- Encourager des choix d'aménagement et d'urbanisme qui promeuvent la santé de tous les habitants (santé et bien-être physique, mental et social) en agissant positivement sur un ensemble de déterminants de santé, tenant à des facteurs individuels, socio-économiques, ou environnementaux, dans le but de :
 - Minimiser l'exposition des populations à des facteurs de risque (ex : pollutions, nuisances, isolement social, ...)
 - Maximiser l'exposition à des facteurs de protection (ex : pratique d'activité physique, accès aux soins ou aux espaces verts, ...)
 - Tout en étant vigilant à ne pas aggraver des situations d'inégalités sociales de santé.

Le programme d'actions annexé au dossier du SCoT arrêté, prévoit une action (5-4) « Appuyer des études d'urbanisme favorable à la santé dans les projets d'urbanisme ou d'aménagement ».

Ainsi, il vous est proposé – en cohérence avec la trajectoire co-construite - d'encourager, d'accompagner et de valoriser les projets d'aménagement urbain opérationnels, intégrant une approche d'urbanisme favorable à la santé en lançant un appel à projets.

Celui-ci permettra aux intercommunalités et à leurs communes de mettre en mouvement sans attendre un urbanisme favorable à la santé, et au Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, dans le cadre de ses fonctions de démonstrateur, d'accompagner cette mise en mouvement par :

- un soutien financier en subvention ;
- un accompagnement en ingénierie

L'Agence Régionale de Santé des Pays de Loire souhaite accompagner cette démarche dans le cadre de son projet régional de santé (PRS) qui vise notamment à promouvoir les démarches d'urbanisme favorable à la santé. Ce partenariat s'inscrit dans la continuité des échanges engagés avec l'ARS dans le cadre de la révision du SCoT, celle-ci ayant participé à l'atelier des experts locaux, contribué à l'écriture du SCoT, et animé le débat du comité syndical du 15 février 2024 sur le thème de « l'aménagement du territoire comme vecteur de pleine santé ».

Délibération

Réunion du comité syndical du 12 juin 2025 Délibération n°2025-08

Lancement de l'appel à projets : Etudes expérimentales d'urbanisme favorable à la santé dans les projets d'urbanisme ou d'aménagement

Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- Approuve l'appel à projets « études d'urbanisme favorable à la santé dans les projets d'urbanisme ou d'aménagement » tel que présenté en annexe,
- Approuve la convention de partenariat avec l'Agence Régionale de Santé des Pays de Loire telle que présentée en annexe et qui prévoit notamment le versement par l'ARS au Pôle Métropolitain d'une subvention de 25 000€ en 2025, complétée d'une subvention de 15 000€ en 2026, destinée à financer les projets lauréats de l'appel à projets,
- Alloue un budget de 160 000€ TTC sur les budgets 2025 (85 000€) et 2026 (75 000€) du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire en section d'investissement, pour soutenir financièrement les projets d'études lauréats de l'appel à projets, selon les modalités suivantes :
 - o Une subvention du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire plafonnée à 30 000 € par projet, et égale à 60% HT du coût de la dépense « subventionnable » correspondante ;
 - o Complétée d'une subvention forfaitaire de l'Agence Régionale de Santé des Pays de Loire de 8000 € par projet (versée via le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire) ;
 - o Ce dans la limite d'un taux d'aide publique totale de 80% par projet, et des crédits disponibles.
- Autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer ladite convention, et tout document ou acte y afférent, et à accomplir toute formalité liée à l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE

.POUR (30) :

Marie-Annick BENATRE, Claude AUFORT, Anthony BERTHELOT, Erwan BOUVAIS, Christine CHEVALIER, Mathieu COENT, Christophe COTTA, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Hervé FOURNIER, Jacques GARREAU, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Franck HERVY, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT, Jean-François RICARD, André SALAUN, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Aymeric SEASSAU, Jean-Louis THAUVIN, Claire TRAMIER, Francky TRICHET, Bruno VEYRAND

CONTRE (0) ABSTENTION (0)

Nantes, le 16 juin 2025

Johanna ROLLAND
**Présidente du pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire**



Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le 24/06/2025



ID : 044-200035335-20250612-C2025_08B-DE